



FICHE TECHNIQUE

ANCRAGE DE TOIT POUR EPI

CAMBRE de 25

REFERENCE : QSFSEATCA25/01 (galvanisé), 02 (Ardoise), 03 (RAL 8014) 04 (RAL 8004)

L'ancrage de toit pour E.P.I. est un dispositif d'ancrage exclusivement destiné à être utilisé par une seule personne équipé d'un absorbeur d'énergie conforme à l'EN 355.

Il a été testé conforme à la norme NF EN 795 classe A2 relative aux ancrages fixés sur toitures inclinées. La conformité à la norme n'est garantie que si l'ancrage de toit pour E.P.I. modèle cambré 25 est fixé sur chevron à l'aide d'au moins 3 pointes annelées Ø5 lg.70 mm fournies avec le produit.

L'ancrage de toit plat est particulièrement indiqué en cas de pose sur volige. On choisira un ancrage cambré en cas de contre-lattage ou un modèle chantourné en rénovation ou s'il n'est pas possible de fixer le crochet sur un chevron ou une fermette.

MATIERE

Acier S235JRG2 (acier galvanisé après fabrication)

Epaisseur de 3mm

Pour les produits teintés : poudrage polyester épaisseur 60µm

Fixations fournies : 3 pointes CFM Ø 5 lg 70 annelées

CONDITIONNEMENT

Quantité par carton 5 pcs

Dimension du carton 385x185x80mm

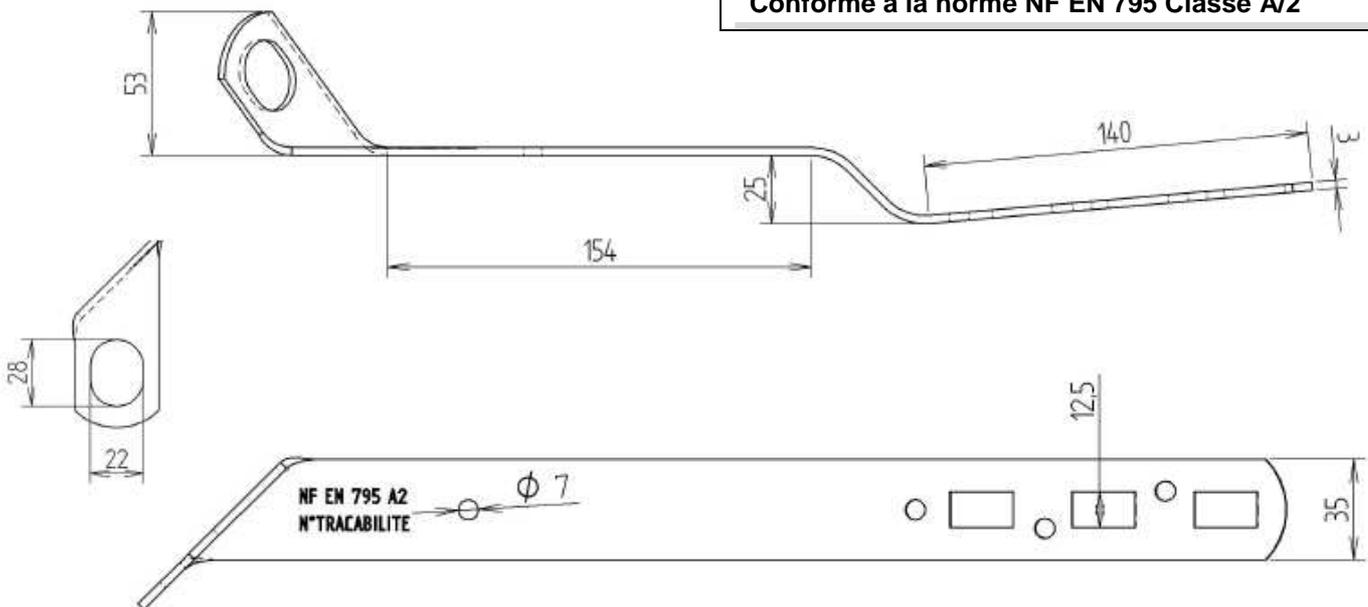
Poids du carton 2.10 kg

CARACTERISTIQUES

Type de pose :

- sur chevron 45x70 mm mini
- fermette 36x97 mm mini

Conforme à la norme NF EN 795 Classe A/2



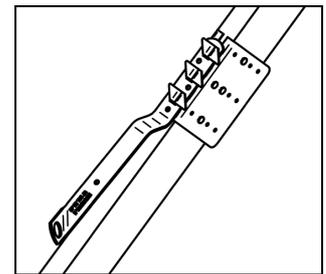
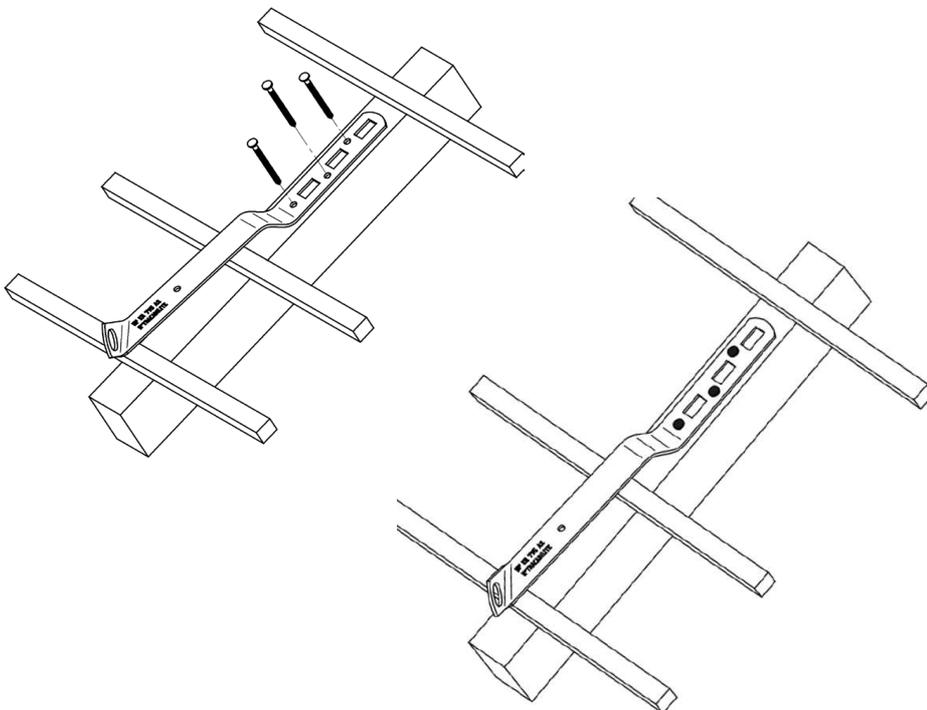
Il faut toujours s'assurer auprès d'un bureau de contrôle que la structure d'accueil est capable de reprendre les efforts exigés par la norme, soit 1 tonne en statique, et 100 kg chutant de 2,5 m en dynamique. Extraits EN 795 : « Les installateurs doivent s'assurer que les matériaux de support dans lesquels les dispositifs d'ancrages structurels sont fixés sont adaptés », « en cas de fixation dans l'acier ou le bois, il convient qu'un ingénieur qualifié vérifie par le calcul que les données en matière de conception et de montage sont compatibles avec la force appliquée dans le cadre de l'essai de type Si l'ancrage de toit a réceptionné une chute, il doit être remplacé. La notice doit être incluse dans le Dossier d'Interventions Ultérieures sur l'Ouvrage qui recense notamment tous les moyens d'accès à la toiture.

ÉTAPES DE MONTAGE

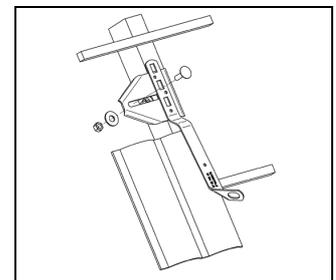
1- Avant de commencer la pose des ancrages de toit, déterminer leur position sur la toiture.

Le calepinage doit prendre en compte l'écart maximal à respecter entre chaque ancrage. Cet entraxe dépend de la longueur de la longe du harnais. L'utilisateur du harnais doit pouvoir être attaché à deux crochets simultanément pour que sa sécurité soit assurée sans interruption.

2- Fixer l'ancrage sur le chevron à l'aide de 3 pointes annelées fournies Ø5 lg.70



Si pose sur fermette, utiliser une paire de connecteurs pour fermette (en option - MLFAS1591/01)



Si couverture en tuiles canals, utiliser une pièce de déport (en option - MLFAS1592/01)

PRECONISATION D'IMPLANTATION

La norme NF EN 795 et la réglementation n'imposent pas de calepinage particulier des points d'ancrage sur toiture. Cependant, FRENEHARD ET MICHAUX vous recommande de suivre les principes de pose ci-dessous :

- Poser des ancrages de toit pour EPI à 1 mètre des endroits qui nécessiteront des interventions ultérieures (cheminée, velux, panneaux solaires, etc...).
- Respecter un entraxe maximum de 2 mètres entre chaque ancrage de toit pour permettre un déplacement en sécurité sur la toiture.

